

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-036-16999/24/BM

■ Approbation des conventions de mise à disposition de locaux à titre gratuit au sein des cinq Etablissements Recevant du Public du secteur Ouest pour les opérateurs œuvrant dans le champ de l'insertion au titre de l'exercice 2025

109106

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Malgré un taux de création d'activité élevé, le taux d'emploi sur le territoire métropolitain demeure inférieur de 5 points aux autres métropoles équivalentes ; un indicateur qui renvoie aux fragilités sociales de la population particulièrement affirmées dans les Quartiers prioritaires Politique de la ville (QPV). En effet, si l'accès à l'emploi pour les personnes inscrites depuis peu comme demandeurs d'emploi est facilité par la conjoncture économique favorable, celle-ci en revanche ne bénéficie pas aux publics les plus éloignés du marché du travail cumulant les freins (mobilité, garde d'enfants, formation, discrimination...) et notamment résidant en Quartiers prioritaires Politique de la ville. Une convention de partenariat avec France Travail a été délibérée le 27 juin 2024, le contenu de cette convention confirme la volonté de se projeter durablement dans un travail commun et d'identifier les axes de coopération qui seront conduits par les deux partenaires sur le territoire des 92 communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence avec plus de 1,8 million d'habitants présente d'importantes fragilités sociales. Le niveau de pauvreté y reste élevé avec près de 20 % des ménages métropolitains qui vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 800 euros mensuels). Le chômage, le faible niveau de qualification qui limite l'employabilité, la composition des ménages, le coût des logements sont autant de freins à l'inclusion sociale des populations les plus fragiles. L'approbation du nouveau contrat de ville 2024-2030 pose le cadre de travail partenarial, les enjeux prioritaires identifiés collectivement, ainsi que les enjeux identifiés par le biais des conventions communales pour chacune des 16 communes.

Pour mettre en œuvre ces politiques, la Direction Politique de la Ville, Insertion par l'Emploi, Innovation Solidaire par le biais de son service Insertion Sociale et Politique de la Ville du secteur Ouest (Martigues, Port-de-Bouc, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis, Marignane) anime une offre de services au travers d'établissements recevant du public (ERP). Ces ERP hébergent différents partenaires du champ de l'insertion, de la formation, et de l'emploi dont la mission est d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les publics notamment les plus en difficulté, dans leur parcours global d'insertion sociale et professionnelle.

Liste des Etablissements Recevant du Public du secteur Ouest :

- Maison de la formation et de la jeunesse à Martigues (MDFJ).
- Le Pôle Intercommunal pour l'Emploi à Fos-sur-Mer (PIPE FOS).
- Le Pôle Intercommunal pour l'Emploi à Port-Saint-Louis du Rhône (PIPE PSL).
- Le Pôle Intercommunal pour l'Emploi à Istres (PIPE ISTRES).
- Maison des services de Miramas (MDS MIRAMAS).

23 opérateurs sollicitent la mise à disposition de locaux, de façon quotidienne ou sous forme de permanences, au titre de l'année 2025, détaillée ci-dessous :

OPERATEURS		ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC				
NOM	OBJET	MDFJ	PIPE FOS SUR MER	PIPE PSL	PIPE ISTRES	MDS MIRAMAS
Centre d'Information et de recrutement des forces Armées de l'air CIRFA	Unité de recrutement de l'armée de l'Air pour informer sur l'ensemble des carrières offertes par l'armée de l'Air	Un bureau pour des permanences un mercredi par mois				
ARFAMSTA	Développe des actions en faveur de la formation et de l'emploi des publics jeunes	Locaux permanents à l'année (une salle de formation)				
Espace Formation	Accompagner des bénéficiaires de Revenu de solidarité active en démarche d'insertion	Un bureau pour des permanences deux jours par semaine				
Groupeement d'Employeurs pour l'insertion et la qualification GEIQ	Accompagnement de parcours, de formation et de recrutement sur les filières Maritime	Un bureau pour des permanences deux mercredis par mois				
WIMOOV	Promouvoir et initier au développement de nouvelles pratiques de mobilité	Un bureau pour des permanences trois jours par semaine			Un bureau pour des permanences le lundi toute la journée	
Centre d'Information et de recrutement des forces Armées Marine	Unité de renseignement de la Marine Nationale pour présenter et renseigner sur les programmes	Un bureau pour des permanences un mercredi après-midi tous les deux mois			Un bureau pour des permanences un mercredi tous les 2 mois	
Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)	Promouvoir directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus			Un bureau pour des permanences les mercredis une fois par mois	Un bureau pour des permanences les lundis journée et un espace d'accueil	Un bureau pour des permanences les mercredis une fois/mois

	défavorisées				collectif une fois/mois	
GROUPE AFTRAL	Organisme de formation sur les filières transport de marchandises, logistique, transport de personnes			Local pour des permanences d'information collective et entretiens individuels une fois/mois		
Association pour l'emploi en Agriculture APEA 13	Assurer un lien de proximité pour les personnes qui sont susceptibles d'être intéressées par un emploi en agriculture					Un bureau pour des permanences les jeudis matin.
CAP EMPLOI/ HEDA	Accompagner l'emploi des personnes en situation de handicap			Un bureau pour des permanences d'une journée tous les deux mois.		
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes	Mise en œuvre d'actions en direction des jeunes pour la question du logement des jeunes		Un bureau pour des permanences le jeudi matin	Un bureau pour des permanences le mercredi après-midi		Un bureau pour des permanences le mercredi matin
Initiatives Ouest Provence	Accompagner les porteurs de projets de création, reprise ou développement d'entreprise				Une salle pour les informations collectives, les comités d'agrément, les réunions	Un bureau pour des permanences le mardi et vendredi matin
Sud Conseils	Permettre à des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA de créer ou de retrouver une activité professionnelle				Un bureau pour des permanences, tous les jeudis et vendredis et une salle de réunion pour des accueils collectifs et ateliers thématiques	
LA VARAPPE	Faciliter l'insertion sociale et			Un bureau pour des		

	professionnelle de personnes en difficulté par l'exercice d'activités économiques			permanences les mercredis toute la journée.		
Insertion Solidarité Innovations Sociales	Développer des actions dans le domaine de l'insertion et notamment l'accompagnement et le suivi des publics en difficulté				Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année
Maison de l'Emploi Ouest Provence	Participer au développement de l'anticipation des mutations économiques Contribuer au développement local de l'emploi Gérer et animer des espaces ressources.		Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année
Réussir Provence	Animer le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi		Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année
Mission Locale Ouest Provence	Accueillir et informer, Orienter, Accompagner à l'élaboration et la mise en œuvre du parcours et un appui au recrutement des jeunes dans l'emploi		Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année	Locaux permanents à l'année
Association Les Chantiers du Pays de Martigues	Structure porteuse de projets d'insertion	Locaux permanents à l'année				
Association pour le Développement Local APDL	Contribue à l'insertion socio-professionnelle des publics allocataires du RSA	Locaux permanents à l'année				
Association pour l'Insertion et	Approche globale des parcours des jeunes publics en	Locaux permanents à l'année				

l'Emploi APIE	insertion					
APPART UN BAIL POUR TOUS	Accueillir, informer, orienter et accompagner de manière personnalisée les publics de 16 à 30 ans dans leurs démarches relatives au logement	Locaux permanents à l'année				
L'Education Cognitive et le Développement AECD	Centre de formation conventionné avec France TRAVAIL PACA pour des sessions de remise à niveau pour des demandeurs d'emploi			Locaux pour les sessions de formation jusqu'au 31 mars 2025		

Après instruction, il est proposé d'approuver les mises à disposition à titre gratuit de locaux au sein des 5 ERP pour l'exercice 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 puis par application de l'article de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 est relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL-003-16078/24/CM du Conseil de la Métropole du 18 avril 2024 portant sur l'approbation du nouveau contrat de ville 2024-2030 ;
- La délibération n° CHL-028-16326/24/BM du Bureau de la Métropole du 27 juin 2024 portant sur l'approbation d'une convention de partenariat avec France Travail.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que 23 opérateurs ont sollicité la mise à disposition de locaux au sein des ERP, au titre de l'année 2025 ;

- Que, dans le cadre de ses compétences, la Métropole entend mettre en place un partenariat avec les opérateurs dont la mission est de garantir une offre de services à destination des publics les plus en difficultés.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les mises à disposition à titre gratuit de locaux aux 23 partenaires qui interviennent au sein des 5 ERP.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions ci-annexées de mises à disposition à titre gratuit de locaux pour l'exercice 2025.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY